

En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio, 173 pays adoptent le programme Action 21 (connu en anglais comme Agenda 21). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXI^e siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Ainsi, Action 21 énumère quelque 2 500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le programme Action 21 reste la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.

L'Agenda 21 scolaire amène l'établissement et tous ses acteurs, en particulier les jeunes, à apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux et planétaires du développement durable. Ces réponses seront élaborées, étapes par étapes, dans un esprit de découverte, d'apprentissage et de construction collective. C'est une démarche citoyenne et un cadre pédagogique pour l'établissement qui engage les jeunes et tous les acteurs de la communauté éducative dans des changements au niveau des pratiques pédagogiques, du fonctionnement des divers services, des comportements de toutes les personnes impliquées, et aussi sur le plan des structures matérielles. L'établissement va agir sur tous ces leviers, pour définir et mettre en œuvre un Agenda 21, en concertation et en partenariat avec tous les acteurs concernés.